

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD153

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 2

Modifier ainsi la première phrase de l'alinéa 3 :

1° Substituer aux mots :

« redevables des »

les mots :

« soumises aux » ;

2° En conséquence, substituer aux mots :

« à la mise en œuvre »

les mots :

« au respect » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.